La Délégation de la Commission de la Communauté Economique Européenne et la Délégation du Chili informent par la présente le Secrétaire Exécutif qu'elles ont terminé ce jour leurs négociations bilatérales. En conséquence, elles joignent à la présente deux exemplaires des deux listes de concessions sur lesquelles l'accord a été réalisé.

Pour la Délégation du Chili

Pour la Délégation de la Communauté Economique Européenne

Au Secrétaire Exécutif de l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce

Villa "Le Bocage" Palais des Nations

GENEVE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1960/61

Liste finale de concessions accordées par le

C H I L I

à la

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Seul le texte français de la présente liste fait foi

Position du tarif	Désignation des produits		Taux des droits consolidés dans le tarif chilien en Pesos or
501	Cravates de toutes formes, avec ou sans broderies ou parties d'autre matière, à l'exception de celles en dentelles : - contenant de la soie	KL	236,90
665	Gobelins et leurs imitations	KL	16,20
1162 A	Produits chimiques auxiliaires pour le tannage, non dénommés	KB	0,20
1722 ex	Papier ou carton : - à cigarettes, à l'exception du papier doré et du papier avec bout de liège, ciré ou non ou avec préparations aseptiques : - en tubes, coupé ou en carnets : coupé ou en carnets	KL	2,40
1887	Boîtes et étuis avec équipements éduca- tifs pour la pratique des sciences pures ou appliquées, y compris les microscopes	KB	0,25

SECRET

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1960/61 Liste finale de concessions accordées par la

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

AU

CHILI

Seul le texte français de la présente liste fait foi

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans le tarif douanier commun
07.05 ex	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés : B. autres : - Lentilles	5 %
08.06	Pommes, poires et coings, frais : A. Pommes :	
	II. autres : b) du ler janvier au 31 mars	10 % avec min. de perc. de 1,70 U.C. par
	c) du ler avril au 31 juillet	100 kg poids net 8 % avec min. de perc. de 1,40 U.C. par 100 kg poids net

And the state of t

SECRET

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans le tarif douanier commun
08.12	Fruits séchés (autres que ceux des n ^{os} 08.01 à 08.05 inclus) : C. Pruneaux	16 %
22.05	Vins de raisins frais; moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles) : B. autres : I. titrant 13° ou moins d'alcool acquis et présentés en récipients contenant :	
	b) plus de deux litres	9. U.C. 1'hl
23.01	Farines et poudres de viande et d'abats, de poissons, crustacés ou mollusques, impropres à l'alimentation humaine; cretons : B. de poissons, crustacés et mollusques	4 %
	B. de poissons, crustacés et mollusques	4 %

· Marine Control of the Control of t

A CONTRACT OF THE PARTY OF THE